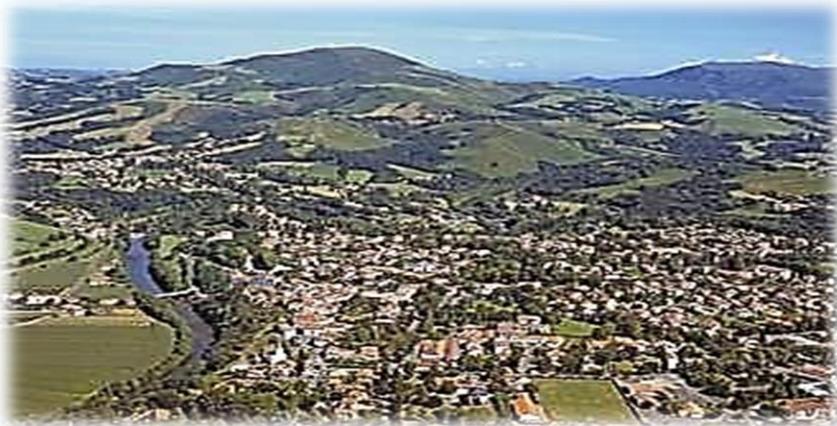




RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2020

Conseil municipal du
16 Juillet 2020



SOMMAIRE

• LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, PREMIERE ETAPE DU CYCLE BUDGETAIRE	1
• I - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020	2 – 6
• II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS	7 – 15
• Fonctionnement : analyse rétrospective des grands équilibres 2015 – 2019	7
• Constat	8 - 11
• Principaux ratios	12 – 13
• Investissement	14 – 15
• A- Les dépenses d'équipement	14
• B- Les recettes d'investissement	14
• C- Les emprunts	15
• III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	16 – 22
• IV – LE BUDGET ANNEXE des CAVEAUX/COLUMBARIUM	23
• V – LES ANNEXES DIVERSES	24 – 47
• Les ratios obligatoires et autres indicateurs financiers	25 - 32
• Les concours financiers	33
• La fiscalité	34 – 37
• La tarification	38 - 45
• Les subventions versées et les compensations perçues de l'EPCI de rattachement	46
• L'encours de la dette 2019 – 2023	47
GLOSSAIRE	48 - 50

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, PREMIERE ETAPE DU CYCLE BUDGETAIRE

- Les dispositions des articles 11 et 12 de la loi du 06 février 1992 rendent obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

En outre, la loi Notre n°2015-991 du 07 août 2015 crée, dans son article 107, des dispositions dont certaines visent le débat sur les orientations générales du budget afin d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, sur sa politique d'investissement ainsi que sur sa stratégie budgétaire.

- Ce débat, qui antérieurement n'était pas soumis au vote, doit désormais être acté par une délibération spécifique soumise à un vote.
- S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, même si son formalisme reste à la libre appréciation des collectivités, il reprend les orientations budgétaires détaillées ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Nous proposons donc un rapport structuré comportant 5 parties :
 - les perspectives économiques et la Loi de Finances 2020 ;
 - la situation financière de la commune ;
 - les orientations du budget 2020 ;
 - Les budgets annexes ;
 - Les annexes diverses.



I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020

A – Les perspectives économiques :

Il y a tout juste trois mois, le 17 mars, une large partie de l'économie française était mise à l'arrêt pour tenter de juguler l'épidémie particulièrement virulente de Covid-19. Depuis le 11 mai, le reflux de cette épidémie a permis de relâcher progressivement le confinement de la population. À très court terme, c'est ainsi l'évolution de la situation sanitaire qui conditionne la vitesse de reprise de l'économie.

L'estimation d'évolution trimestrielle du PIB français au deuxième trimestre 2020 est de -17% .

La production industrielle, tout comme la consommation des ménages en biens, ont ainsi été en avril inférieures d'à peu près un tiers à leur niveau d'avant crise. Les services aux entreprises auraient en revanche essuyé des pertes un peu moindres que ne le laissent augurer les informations alors à disposition.

Le processus de déconfinement se poursuit, à un rythme relativement comparable, dans l'ensemble des pays européens. Cette nouvelle étape de déconfinement se caractérise principalement par l'ouverture des bars, des restaurants, des hôtels et d'autres hébergements touristiques avec une contrainte de capacité d'accueil, de même que de l'ensemble des espaces dédiés aux activités de loisir (musées, gymnases etc.) et un rebond marqué de la consommation des ménages.

La reprise économique est donc très nette depuis la mi-mai, après un mois d'avril qui restera sans doute dans les annales comme l'un des pires mois qu'ait connus l'économie française en temps de paix. Cette reprise est favorisée par les divers dispositifs (chômage partiel, fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs, etc.) mis en place pour aider les ménages et les entreprises à traverser la période de confinement : une économie placée « sous anesthésie », c'est une économie certes mise provisoirement en sommeil, mais dans des conditions qui rendent un redémarrage possible.

L'environnement international restera sans doute durablement incertain, d'autant que la menace d'une deuxième vague épidémique continue de planer dans certains pays dont la Chine.

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020 (suite 1)

B. Loi de Finances pour 2020

1 - Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Mds€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020 (suite 2)

2 - Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020

□ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.
- Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du FPIC à son niveau de 2019.

□ Améliorer le pouvoir d'achat des français :

- Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires.
- Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

- La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne.

NB : alors que le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0.9% soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020 (suite 3)

- Simplifier et moderniser la fiscalité locale :
 - ✦ Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.
 - ✦ Le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.
- Revaloriser la prime d'activité de +0.3% en 2020.
- Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

- **Soutenir l'emploi et la compétitivité :**
 - Transformer le régime d'assurance chômage :
 - ✦ Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise ont droit à l'assurance-chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel ;
 - ✦ Les règles d'indemnisation chômage sont revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.
 - ✦ Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts et la montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3.1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi ».
 - La montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3.1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi ».

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2020 (suite 4)

3 - Crise covid19 et mesures d'aides aux entreprises :

Pour faire face aux difficultés rencontrés par les entreprises, l'Etat a mis en place un ensemble de mesures d'urgence, dont voici les principaux points :

1 - Le fonds de solidarité :

Créé par l'État et les Régions, le Fonds de solidarité est doté de 7 milliards d'euros dont 500 millions apportés par les Régions. Il permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 € aux très petites entreprises, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales touchés par la crise du Coronavirus COVID-19. Le 15 mai 2020, à l'échelle nationale, **3 113,9 millions d'euros** ont été versés à **2 300 211 entreprises**.

2 - le prêt garanti :

Le dispositif du prêt garanti par l'État permet aux entreprises éligibles de demander une garantie par l'État sur leurs prêts. Il permet de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

À l'échelle nationale au 15 mai 2020, on compte **42 641,18 millions d'euros** de montant de prêt garanti par l'État pour **277 340 bénéficiaires**.

3 - le report des échéances fiscales :

Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des entreprises afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19. Au 15 mai 2020, **51 889 entreprises** ont pu bénéficier de cette mesure pour un montant total de **2 031,46 millions d'euros**.

II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS

FONCTIONNEMENT

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2014 - 2019 (en K€)

Analyse	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (1)	6 106	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822
				<i>Variation sur la période 2014-2019</i>		<i>11,73%</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	4 876	5 110	4 958	5 505	5 471	5 404
				<i>Variation sur la période 2014-2019</i>		<i>10,83%</i>
<u>Epargne de gestion</u>	1 230	1 229	1 594	1 114	1 222	1 418
Intérêts de la dette (hors ICNE)	105	85	64	49	37	27
<u>Epargne brute</u>	1 125	1 144	1 530	1 065	1 185	1 391
<u>Taux d'épargne brute</u>	18,42%	18,04%	23,36%	16,10%	17,71%	20,39%
Remboursement du capital de la dette	375	1 538	546	490	447	430
<u>Epargne disponible (autofinancement net)</u>	750	-394	984	575	738	961
Dépenses réelles d'investissement (3)	2 288	2 312	3 196	2 240	2 149	3 021
Recettes réelles d'investissement (4)	1 152	596	2 205	1 312	1 017	1 399
<u>Besoin de financement</u>	1 137	1 716	991	928	1 132	1 622
Emprunt nouveaux	0	2 100	0	0	0	680
Résultat reporté de l'exercice N-1	938	435	409	399	41	1 223
<u>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12 (5)</u>	435	409	399	41	1 223	1 204
<u>Capital restant dû</u> au 31/12	2 825	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154
<u>Capacité de désendettement</u> (en nbre d'années)	2,51	2,96	1,86	2,21	1,61	1,55

(1) hors cessions (article 775) et solde n-1 de la section (002)

(2) hors intérêts de la dette (66111) et travaux en régie

(3) il s'agit des dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 204, 21 et 23) + le montant des travaux en régie

(4) hors emprunts (16), solde n-1 de la section (001) et excédent de fonctionnement N-1 reporté (1068)

(5) résultat cumulé de l'exercice : excédent de fonctionnement -/+ déficit/excédent d'investissement

CONSTAT

La rétrospective financière du fonctionnement 2014-2019 fait apparaître globalement une évolution positive des recettes réelles hors cessions (+1,92%) alors que les dépenses réelles hors dette et travaux en régie sont exceptionnellement à la baisse (-1,22%).

A – PRODUITS :

- La progression des recettes, après un fort ralentissement entre 2017 par rapport à 2016 (+1,02% seulement), est quasiment doublée avec une hausse de +1,92% entre 2018 et 2019.
 - Le **Total 70-produits des services** est quasiment identique au montant perçu en 2018 (-438,32€) et relativement stable depuis plusieurs exercices : **+31K€** (2018/2017) et **+38K€** (2017/2016).
 - Le **Total 73-impôts et taxes** : augmentation d'environ 1% avec des disparités selon les recettes : +4,10% pour les contributions directes, +16,73% pour la taxe de séjour ou bien encore +25,84% pour la taxe additionnelle alors qu'on a enregistré une baisse de -14,52% de l'allocation compensatrice versée par la CAPB.
 - Le **Total 74-dotations, subventions et participations** est en hausse **+53K€** alors qu'une baisse de -138K€ avait été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la dotation de solidarité rurale de +55,65K€ (un mécanisme de lissage a été mis en place par l'état pour compenser la perte, en 2018, de la fraction cible de la DSR).

La DGF, de son côté, a légèrement baissée de **-6 732€** suite à une légère baisse de la population DGF.

CONSTAT (suite 1)

- Le **Total 75-autres produits de gestion courante** : légère hausse de ce poste (+5 712€) s'explique essentiellement par des remboursements d'assurance suite à des contentieux en cours.
- Le **Total 76-produits financiers** non significatif.
- Le **Total 77-produits exceptionnels (14K€)** : il s'agit essentiellement de cessions de matériel roulant pour 8,2K€ et le remboursement par des établissements bancaires des frais d'obsèques pris en charge par la commune pour des personnes indigentes et enregistrés sur l'article comptable 6718.

CONSTAT (suite 2)

B – CHARGES :

- Le **Total 011-charges à caractère général** : augmentation de **54K€ (+2,68%)** mais avec de grandes disparités selon les postes de dépenses :
- **60-achats et variations de stocks** : -24,94K€. Fluides (6061...) en baisse pour -27,52K€ ainsi que les fournitures administratives (6064) pour -13,47K€ mais hausse des fournitures d'entretien et de petit équipement (6063...) pour +28,61K€.
- **61-autres charges externes** : +70,14K€ dont +21,89K€ pour les divers postes d'entretien (articles 615...) ou +25K€ pour les autres frais divers (UFCV avec 13 factures sur l'exercice 2019 contre 12 factures en 2018),
- **62-autres services extérieurs** : -2,8K€ ;
- **63-impôts, taxes et versements assimilés** : -524€

- Le montant des **charges de personnel enregistré au 012** est en hausse très sensible de **+184,58K€ (+7,46%)** : nombreux agents remplacés lors d'absences (maladie, grossesse, etc...), réforme du PPCR, mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), incidence du GVT sur le nombre total de points, hausse du SMIC impactant le niveau des salaires et charges des agents non titulaires et contractuels.

- Très forte diminution du poste **65-autres charges de gestion courante** de **-251K€** correspond essentiellement au concours financier versé jusqu'en 2018 au SDIS 64 (-145K€) mais aussi à la subvention versée au CCAS en baisse de -75K€. Suite au décès de Mme le maire en mars 2019 et du non remplacement d'1 adjoint, le poste 653...indemnités des élus est en baisse de -11,86K€. On constate également une baisse des subventions versées aux association pour un total de -17K€,

CONSTAT (suite 3)

- Le poste **66111-intérêts des charges financières** est en recul de **9,86K€** : diminution de la part des intérêts sur la plupart des contrats en cours. 1 contrat de 2007 est arrivé à son terme le 13 décembre 2019. La commune a, par ailleurs, contracté un nouvel emprunt de 680K€ en date du 15 juillet représentant un montant d'intérêts pour 2019 de 1 336,57€.
- Le total **67-charges exceptionnelles (19,6K€)** correspond principalement aux bourses allouées aux étudiants pour 7,5K€, à la prise en charge par la commune des obsèques des personnes indigentes pour 8,92K€ (des recettes ont été enregistrées par ailleurs au 7718) et à l'annulation de titres sur exercices antérieurs (8,9€).

PRINCIPAUX RATIOS

- **DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 5 404 K€ soit 799€ / habitant (*) en 2019.**

Comparatif sur les ratios 2018, les données 2019 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = **798€** / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = **973€** / habitant

Moyenne nationale de la strate = **1 029€** / habitant

- **RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 6 822 K€ soit 1 009€ / habitant (*) en 2019.**

Comparatif sur les ratios 2018, les données 2019 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = **976€** / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = **1 097€** / habitant

Moyenne nationale de la strate = **1 171€** / habitant

- **DÉPENSES DE PERSONNEL : 2 660 K€ soit 393€ / habitant (*) en 2019.**

Comparatif sur les ratios 2018, les données 2019 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = **361€** / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = **472€** / habitant

Moyenne nationale de la strate = **530€** / habitant

Les charges de personnel représentent en 2019, 49,22% des dépenses réelles de fonctionnement contre 45,25% en 2018. Pour la moyenne des communes de la strate du département 64, le taux est de 54,37% et de 56,46% pour la moyenne nationale.

A noter que les charges de personnel du Musée Arnaga (406 K€) impactent à hauteur de 15% la totalité de la charge de personnel de la ville, laquelle s'établit, hors Arnaga, à 45,10% des dépenses réelles de fonctionnement.

PRINCIPAUX RATIOS (suite)

- **DETTE AU 31/12/2019 : 2 154K€ soit 318€ / habitant (*) en 2019.**

Comparatif sur les ratios 2018, les données 2019 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = **278€** / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = **878€** / habitant

Moyenne nationale de la strate = **844€** / habitant

L'encours de la dette et l'annuité sont inférieurs à ceux des villes de la même strate démographique. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années pour rembourser l'encours de la dette avec l'épargne brute est de 1,55 année en 2019 soit moins de la moitié de la strate nationale (autour de 4) et inférieure au tiers de la strate départementale (à plus de 5,9).

A noter que pour 2019, ce ratio de 1,61 tombe à 1,55 année.

II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS INVESTISSEMENT

A. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

En 2019, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 3 021K€ en hausse consécutive en comparaison avec la moyenne des investissements réalisés sur la période 2014 à 2018 autour de 2 M€. L'écart s'explique principalement par l'acquisition de terrain pour 773K€ (+405K€/2018) et du matériel de transport pour 234K€ (+166K€/2018), des dépenses de constructions (art.2313) en forte hausse de +321K€/2018,

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont à la hausse en 2019 (2 075K€ contre 1 783K€ en 2018) du fait, principalement, de la contraction d'un nouvel emprunt pour 680K€.

Forte hausse des recettes au chapitre 13 de +582K€ mais baisse du FCTVA de -144K€ et pas d'inscription de recette au 1068 en 2019 contre 772K€ en 2018.

En 2016, la commune avait bénéficié d'un fonds de concours de la CDC ERROBI de 980 616€ contre 369 126€ en 2017 et 350 000€ en 2019 pour atteindre le total initialement prévu à savoir 1 699 752€.



II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS

INVESTISSEMENT (suite)

C. LES EMPRUNTS (1)

remboursement de la dette (K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (2)
1 - capital	375,05	1 538,04	546,04	490,59	446,63	429,86	322,64
2 - intérêts	105,42	84,29	64,15	49,45	37,14	27,29	21,23
Total des annuités	480,46	1 622,33	610,19	540,04	483,77	457,15	343,87

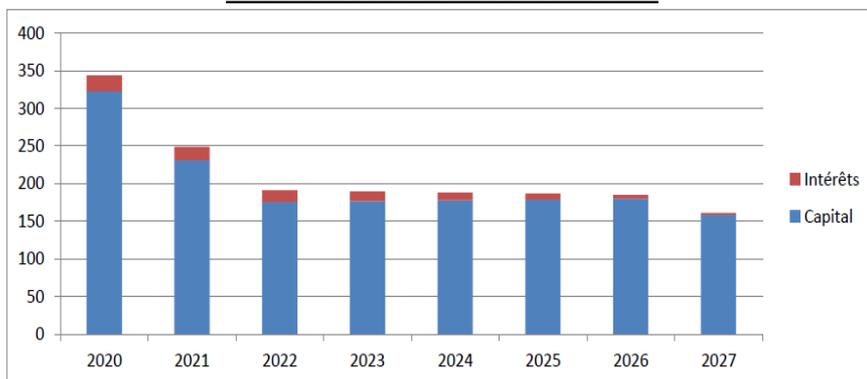
(2) emprunts existants au 1er janvier de l'exercice

4 emprunts ont été contractés depuis le début du mandat en 2014 :

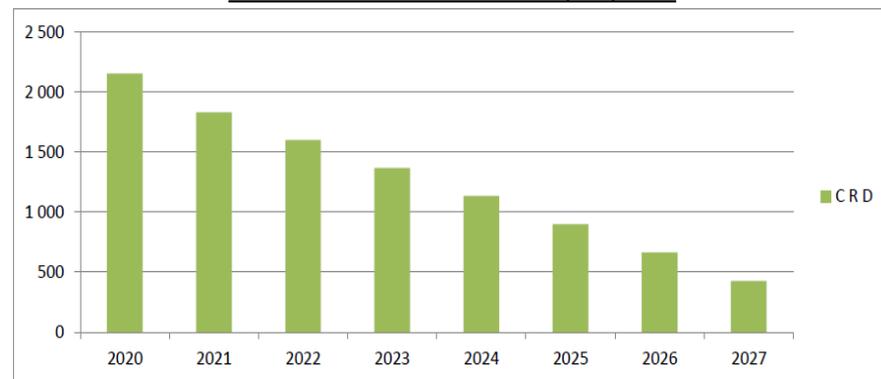
- 1 emprunt à court terme d'1,15M€ en 2013, intégralement remboursé en 2015 ;
- 1 emprunt d'1M€ en juin 2015 remboursable sur 12 ans au taux de 1,25% ;
- 1 emprunt d'1,1M€ en décembre 2015 remboursable sur 12 ans au taux de 1,20%.
- 1 emprunt de 680 000€ en juillet 2019 remboursable sur 12 ans au taux de 0,61%

En mars 2020, l'engagement de la collectivité se situera autour de 2 154K€ de dû en capital, complètement amorti en 2027, sauf pour le dernier emprunt réalisé à terme en 2031.

Flux de REMBOURSEMENT DE LA DETTE en K€



Evolution du CAPITAL RESTANT DÛ (CRD) en K€



(1) cf. tableau « encours de la dette » page 47

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1 – Section de fonctionnement :

L'objectif de variation annuel limité à 1,2% de 2018 à 2022 a été atteint en 2019 avec une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -67K€ , soit -1,22%.

Conformément à l'effort demandé par l'Etat au bloc communal (variation annuelle limitée à **+1,2%**), l'objectif pour notre commune serait de 5 469K€, soit 5 404K€ en 2019 +1,2%. Les prévisions budgétaires, hors remboursement de la charge exceptionnelle à la CAPB pour 1,58M€, sont de 5 316K€ soit un montant en baisse de -1,63%, bien en dessous du plafond des 5 469K€. Les prévisions pour les 3 prochains exercices seraient les suivantes :

	2020	2021	2022
Dépenses réelles théoriques prévisionnelles de fonctionnement en K€ (1)	5 469	5 535	5 601
variation	-	1,20%	1,20%

(1) hors intérêts de la dette, travaux en régie et remboursement exceptionnel à la CAPB (1,58M€).

2 – Section d'investissement :

Montant prévisionnel du Besoin de Financement pour la période 2020-2022 :

	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement en K€ (2)	2 287	- NC -	
Recettes d'investissement en K€ (3)	2 310		
variation	-23		

(2) équipement brut (20+21+204+23) + travaux en régie

(3) chapitre 10 (hors 1068), cessions et subventions d'investissement

(NC) programmes d'investissements non définis pour la période 2021-2022

NC : non connus

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 1)

- Les orientations générales du budget 2020 intègrent les tendances politiques suivantes :
 - *Limiter l'évolution des taux d'imposition au taux d'inflation de 2019, à savoir 1,1% (source INSEE), et ce afin de maîtriser la pression fiscale des ménages,*
 - *Maîtriser les dépenses de fonctionnement compte tenu de la baisse des recettes suite à la crise liée à la covid-19 et à l'incertitude des compensations à percevoir de l'Etat*
 - *Affecter une partie de la marge dégagée en fonctionnement (2 192K€) à la couverture du déficit d'investissement (988K€). L'excédent non transféré (1 203K€) couvrira une partie du reversement à la CAPB des excédents du budget annexe d'assainissement (1 577K€).*
 - *Contenir les investissements, pour le premier exercice du nouveau mandat, à un niveau moins important qu'en 2019 : 2 215K€ contre 2 886K€ (-670K€) avec un lissage sur 2 ou 3 exercices de programmes initialement prévus sur 2020 ;*
 - *Procéder à la maîtrise foncière et aux cessions de même nature votées antérieurement au présent exercice et qui se dénoueront sur 2020 (2 cessions de terrain pour 1 680K€).*

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 2)

Sans entrer dans le détail du budget 2020 qui sera soumis à l'appréciation de la commission des finances du 09/07/2020 puis à celle du conseil municipal du 16/07/2020, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes reprises dans les tableaux ci-après :

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES 2020</u>		<u>RECETTES 2020</u>	
Charges à caractère général	1 801	Excédent de fonctionnement reporté de 2019	1 204
Charges de personnel	2 840	Atténuation de charges	35
Attenuation de produits	20	Produits des services	394
Dépenses imprévues	3	Impôts et taxes	3 693
Virement à la section d'investissement	60	Dotations, subventions et participations	1 639
Autres charges de gestion courante	635	Autres produits de gestion courante	261
Charges financières	20	Produits exceptionnels	4
Charges exceptionnelles diverses	30	Travaux en régie	72
Rbst à la CAPB (assainissement)	1 578	quote-part des subventions	18
Amortissements	333		
Total	7 320	Total	7 320

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 3)

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES 2020</u>		<u>RECETTES 2020</u>	
Déficit d'investissement 2019 reporté	989	Virement de la section de fonctionnement	60
rbst de TLE	40	Cessions terrains	1 684
Emprunts	323	FCTVA	249
Immobilisations incorporelles	30	Taxe d'aménagement	90
Suv° d'équipement versées	225	Excédent de fonctionnement reporté de 2019	989
Immobilisations corporelles	406	Subventions	286
Immobilisations en cours	1 554	Amortissements	333
travaux en régie	72	affectation frais études/insertions	41
dépenses imprévues	34		
quote-part des subventions	18		
affectation frais études/insertions	41		
Total	3 732	Total	3 732

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 4)

LES EQUIPEMENTS BRUTS 2020

Libellé des opérations	Coût TTC (travaux et MO) K€	Aides calculées Sur le coût HT K€
Arnaga sécurisation parc (3K€)	3	
Toiles Veber (restauration)		3
Fonds d'acquisition des Musées (FRAM)		7
Pouponnière : enfouissement des réseaux EP, Télécom, BT et BF	78	
Voirie	401	
Panneaux et mobiliers urbains	15	
Travaux réseaux eaux pluviales	30	
Eclairage public	60	
Quartier Paskaleku (acquisition foncière, rond- point et trottoirs) 'Signalétique urbaine	177	
Signalétique urbaine	80	
Aire de jeux Petite Enfance au Bas Cambo	39	
Route des 7 chênes : bâche incendie Agnianekoborda	7	
Avenue Jean Rumeau (De Rezzola) : travaux + achat Guilhem	10	
Bâtiment Croix-Rouge	86	101

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 5)

LES EQUIPEMENTS BRUTS 2020 (suite)

Libellé des opérations	Coût TTC (travaux et MO) K€	Aides calculées Sur le coût HT K€
Local pelote au fronton	2	
Tennis : projet de terrains couverts (2019 : insertion BOAMP pour mission MO et 2020 : MOE pour 70K€)	70	
Main courante stade de foot	5	
Stade de foot Zabalki : filets pare-ballon	27	
Ad'AP : mise en accessibilité des ERP	168	
Eglise phase 3 tranche conditionnelle	279	83
Ex ateliers villa Sainte Marie	15	
Salle des sports (réfection sols, stores occultants et filets pare-ballons)	131	37
Arnaga : façades	80	55
Arnaga : mise en sécurité des ERP	180	
Ecole primaire du haut Cambo (marquage cours, réhabilitation faux plafonds et peintures)	43	
Ecole maternelle (marquage cours)	3	
Halle d'animation (film solaire)	4	
ERP (organigramme de clefs et défibrillateurs)	13	
Mairie : porte automatique côté intérieur	7	

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (suite 6)

LES EQUIPEMENTS BRUTS 2020 (suite)

Libellé des opérations	Coût TTC (travaux et MO) K€	Aides calculées Sur le coût HT K€
Remplacements alarmes intrusion (Arnaga, Mairie, CMS et CTM)	15	
Mur du fronton	11	
Restauration du kiosque Albeniz	17	
Gendarmerie : mise en sécurité + chaudière	30	
Matériel roulant : véhicule pour service espaces verts	25	
Extension réseaux publics de distribution d'électricité	15	
Matériel (balais route tracté, service espaces verts, service voirie, service festivités, service bâtiments, entretien des locaux, Arnaga, illuminations de Noël, matériel de bureau et d'informatique, matériel divers)	74	
Orgue église Cambo (étude : 5 330,28€ et MO architecte : 9 720€)	15	
TOTAL	2 215	286

IV - BUDGET ANNEXE des CAVEAUX/COLUMBARIUM

Une seule section : le fonctionnement

1- Bilan de l'exercice 2019 :

Dépenses :

- Fourniture et pose de 3 caveaux 2 places (5 287,50€) ;
 - Fourniture et pose de 3 caveaux 4 places (8 112,50€) ;
 - 11 reprises de concessions (5 665€)
- pour un montant total de dépenses de 19 065€,

Recettes :

- 2 caveaux 6 places (5 891,60€) ;
 - 2 caveaux 4 places (5 200€) ;
 - 2 caveaux 2 places (3 012,50€) ;
 - 6 cavurnes (3 274,98€)
- pour un montant total de recettes de 17 379,15€.

2- Prévisionnel 2020 :

Dépenses :

- Fourniture et pose de 2 caveaux 2 places (4 315€) ;
 - Fourniture et pose de 2 caveaux 4 places (6 620€) ;
 - Fourniture et pose de 6 cavurnes (2 093€) ;
 - 20 reprises de concessions (12 607€)
- pour un montant total de dépenses de 25 635€.

Recettes :

- Reprise du résultat excédentaire cumulé de fin 2019 pour 9 087€ .
- Inscription sur l'article de ventes 701 d'un montant de 16 549€.

V - LES ANNEXES DIVERSES

- 1- les ratios
- 2- les concours financiers
- 3- la fiscalité
- 4- la tarification
- 5- les subventions versées
- 6- les compensations perçues de l'EPCI de rattachement
- 7- l'encours de la dette 2020 - 2024



1 – Les ratios

Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement en Euro par habitant

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en K€	4 876	5 110	4 958	5 505	5 471	5 404	
nombre d'habitants (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	724	753	726	794	798	799	766
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	931	942	904	937	973	-	937
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	1035	1049	1033	1037	1029	-	1037

(*) 2019 : données non connues

Les DRF sont inférieures pour 2017 de 22% par rapport à la moyenne nationale de la strate et de 14% par rapport à la moyenne des communes de la même strate du Dpt 64.

Ratio 2 - Produit des impositions directes (*) en Euro par habitant

(*) recettes hors fiscalité reversée

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Produits des impositions directes, hors fiscalité reversée en K€	1 803	1 860	1 867	1 885	1 949	2 024	
nombre d'habitants (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	268	274	273	272	284	299	278
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	393	417	418	409	417	-	411
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	451	468	471	478	488	-	471

(1) 2019 : données non connues

Le ratio communal est nettement inférieur aux moyennes nationale de la strate du fait de taux bien inférieur (cf. tableau ci-après).

Rappel des taux d'impositions des 3 taxes de la commune et des communes de la strate nationale

Taxe	Années											
	2014		2015		2016		2017		2018		2019 (*)	
	Cambo	Strate	Cambo	Strate								
TH	11,24%	14,47%	11,24%	14,71%	11,24%	14,98%	11,03%	15,13%	11,16%	15,21%	11,36%	-
TF/PB	10,38%	20,81%	10,38%	20,99%	10,38%	21,07%	10,44%	20,85%	10,57%	20,88%	10,76%	-
TF/PNB	26,33%	57,56%	26,33%	58,52%	26,33%	56,13%	24,44%	52,44%	24,73%	52,84%	25,18%	-

(*) 2019 : données non connues

1 – Les ratios (suite 1)

Ratio 2bis - Produit des impositions directes (*) en Euro par habitant

(*) les recettes intègrent la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement (attributions de compensation Errobi puis CAPB)

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Produits des impositions directes + fiscalité reversée en K€	3 060	2 922	2 880	2 806	2 776	3 032	
nombre d'habitants (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	455	430	422	405	405	448	427
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (1)</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (2)</i>	669	676	676	678	-	-	675

(1) fiscalité reversée non connue : incapacité de calculer ce ratio

(2) 2018 et 2019 : données non connues

Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement en Euro par habitant

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 106	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	
nombre d'habitants (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	907	934	960	954	976	1 009	957
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	1 039	1 060	1 037	1 060	1 097	-	1 059
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	1 159	1 174	1 164	1 167	1 171	-	1 167

(*) 2019 : données non connues

Les RRF sont inférieures pour 2017 de 18% par rapport à la moyenne nationale de la strate et de 10% par rapport à la moyenne des communes de la même strate du Dpt 64.

1 – Les ratios (suite 2)

Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / habitant

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses d'équipement brut en K€	2 288	2 312	3 196	2 240	2 149	3 021	
nombre d'habitants (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	340	341	468	323	313	447	372
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	374	292	309	328	317	-	324
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	317	260	265	298	320	-	292

(*) 2019 : données non connues

Ratio 5 - Dette / habitant

Endettement par habitant de la commune de Cambo les Bains comparé à la moyenne de la strate des communes appartenant à un groupement de fiscalité (TPU) : 5 000 à 9 999 habitants.

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
nombre d'habitant (population légale)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
Capital restant dû 31/12/N	2 825	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	420	499	416	339	278	318	378
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	973	941	893	871	878	-	911
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	870	862	842	850	844	-	854

(*) 2019 : données non connues

1 – Les ratios (suite 3)

Ratio 6 - DGF / habitant

Part de la contribution de l'état au fonctionnement de la collectivité

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dotation globale de fonctionnement en K€	1 289	1 178	1 069	1 021	1 015	1 008	
nombre d'habitants (<u>population légale</u>)	6 731	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	191	173	157	147	148	149	161
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	164	143	123	109	98	-	127
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	196	175	157	151	152	-	166

(*) 2019 : données non connues

Ratio 7 - Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses de personnel en K€	2 189	2 297	2 403	2 483	2 475	2 660	
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	4 876	5 110	4 958	5 505	5 471	5 404	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	44,89%	44,95%	48,47%	45,11%	45,25%	49,22%	46,32%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	49,24%	48,96%	51,33%	50,02%	54,37%	-	50,78%
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	51,40%	50,67%	50,84%	51,67%	56,46%	-	52,21%

(*) 2019 : données non connues

1 – Les ratios (suite 4)

Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)

= (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (K+I) en K€	5 356	6 733	5 568	6 045	5 954	5 861	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 106	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	87,71%	106,22%	84,98%	91,33%	88,96%	85,91%	90,85%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	<i>97,93%</i>	<i>99,60%</i>	<i>97,00%</i>	<i>98,68%</i>	<i>100,49%</i>	-	<i>98,74%</i>
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	<i>95,00%</i>	<i>97,10%</i>	<i>96,05%</i>	<i>94,94%</i>	<i>94,94%</i>	-	<i>95,61%</i>

(*) 2019 : données non connues

Ratio 10 - Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement

Mesure l'effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse.

A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses d'équipement brut en K€	2 288	2 312	3 196	2 240	2 149	3 021	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 106	6 339	6 552	6 619	6 857	6 822	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	37,47%	36,47%	48,78%	33,84%	31,34%	44,28%	38,70%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	<i>35,98%</i>	<i>27,55%</i>	<i>29,82%</i>	<i>30,92%</i>	<i>28,87%</i>	-	<i>30,63%</i>
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	<i>25,54%</i>	<i>22,77%</i>	<i>22,15%</i>	<i>22,15%</i>	<i>22,15%</i>	-	<i>22,95%</i>

(*) 2019 : données non connues

1 – Les ratios (suite 5) – autres indicateurs

Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)

Ca ratio ne doit pas dépasser 0.20 (20% des R.R.F) : l'annuité de la dette ne doit pas représenter plus du cinquième des recettes réelles de fonctionnement.

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<u>Annuité de la dette</u> (remboursement intérêts + capital de l'année) en K€	480	473	610	540	484	457	
Recettes réelles de fonctionnement, hors cessions (RRF) en K€	6 106	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	0,079	0,075	0,093	0,082	0,072	0,067	0,078
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 *</i>	0,120	0,117	0,119	0,121	0,104	-	0,116
<i>Communes françaises, moyenne de la strate *</i>	0,097	0,101	0,106	0,093	0,092	-	0,098

(*) 2019 : données non connues

Capacité de désendettement de la commune

Combien d'années faudrait-il pour rembourser l'encours de la dette si la collectivité dégageait le même excédent brut sur les années à venir et qu'elle ne contractait pas de nouvel emprunt ?

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Encours de la dette (<u>capital restant dû</u> au 31/12/N) en K€	2 825	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	
<u>Epargne brute</u> en K€	1 125	1 144	1 530	1 065	1 185	1 391	
ZONE VERTE < 11 < orange > 13 seuil critique ZONE ROUGE (1)	2,51	2,96	1,86	2,21	1,61	1,55	2,12
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (2)</i>	5,92	5,96	5,67	5,97	6,40	-	5,98
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (2)</i>	4,60	4,33	4,19	4,20	4,00	-	4,27

(1) depuis 2018, le seuil limite (zone orange) est porté à 11 ans et le seuil critique (zone rouge) à 13 ans.

(2) 2019 : données non connues

1 – Les ratios (suite 6) – autres indicateurs

Surendettement ou dette globale de la commune

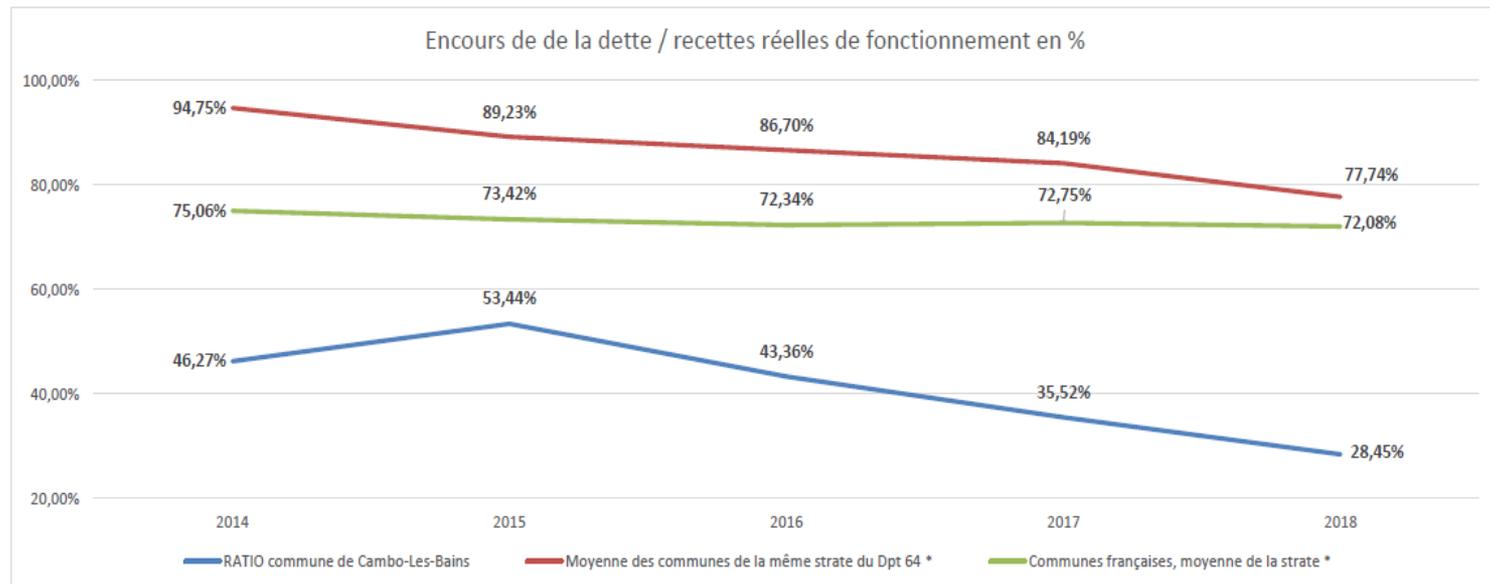
Ce ratio compare la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement de la commune.

Un ratio élevé (>1) signifie que la collectivité est fortement endettée par rapport à ses revenus.

critères	Années						Moyenne
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Encours de la dette (<i>capital restant dû</i> au 31/12/N) en K€	2 825	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	
Recettes réelles de fonctionnement, hors cessions (RRF)	6 106	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	0,463	0,534	0,434	0,355	0,285	0,316	0,398
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 *</i>	0,948	0,892	0,867	0,842	0,777	-	0,865
<i>Communes françaises, moyenne de la strate *</i>	0,751	0,734	0,723	0,728	0,721	-	0,731

* 2019 : données non connues

Evolution du taux d'endettement sur la période 2013-2018



1 – Les ratios (suite 6) – autres indicateurs

Endettement par habitant de la commune de Cambo les Bains comparé
aux communes de la même strate situées dans le département 64 (5 000 à 9 999 habitants).

Communes	Années					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (*)
Cambo les Bains	420	499	416	339	278	318
Bidart	1 674	1 478	1 331	1 199	1 066	0
Boucau	998	1 027	954	1 014	1 024	0
Ciboure	872	805	737	725	662	0
Gan	697	698	733	962	903	0
Hasparren	989	1 085	1 107	1 003	905	0
Jurançon	598	593	687	733	644	0
Mouguerre	1 346	1 389	1 250	1 298	1 646	0
Mourenx	1 200	1 110	1 020	869	779	0
St Pée-sur-Nivelle	1 150	1 115	1 103	1 062	958	0
Urrugne	335	296	266	237	201	0
Ustaritz	1 399	1 201	1 115	1 014	866	0

* 2019 : données non connues pour les autres communes de la strate

2 – Les concours financiers

a- Service d'incendie et de secours (SDIS 64)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
	137 334	139 275	137 562	140 451	145 351	Néant (1)	
variation N/N-1 en %		1,41%	-1,23%	2,10%	3,49%		
					Variation moyenne 2014-2018		1,43%

(1) compétence reprise par la CAPB en 2019.

b- forfait communal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
	1- Errobi Ikastola	28 404	27 878	27 352	27 348	26 316	25 800
2- OGEC St Michel Garocoitz	62 068	69 432	70 484	72 756	76 884	72 756	72 240
TOTAUX	90 472	97 310	97 836	100 104	103 200	98 556	98 040
variation N/N-1 en %		7,56%	0,54%	2,32%	3,09%	-4,50%	
					Variation moyenne 2014-2019		1,44%

c - Autres groupements de collectivités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
	1- participation bassin versant de la Nive ex rivières des Nives	8 077	8 077	8 077	8 322	0	0
2- participation SISCB	9 560	10 367	10 468	0	0	0	0
3- participation TXAKURRAK	9 193	10 367	10 468	10 545	12 235	12 136	12 128
4- participation Biltzar (2)	-	339	341	347	0	0	0,00
TOTAUX	26 830	29 151	29 354	19 214	12 235	12 136,00	12 128,00
variation N/N-1 en %		8,65%	0,70%	-34,55%	-42,50%	-0,81%	-0,07%
					Variation moyenne 2014-2019		-12,40%

(2) calcul effectué au prorata de la population municipale.

d - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
	618 194	575 000	64 000	285 000	245 000	170 000	167 500
variation N/N-1 en %		-6,99%	-88,87%	345,31%	-14,04%	-30,61%	-1,47%
					Variation moyenne 2014-2019		-19,36%

e - Office de Tourisme de Cambo-les-Bains (3)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
	176 206	181 093	181 077	199 416	202 732	212 102	127 235
variation N/N-1 en %		2,77%	-0,01%	10,13%	1,04%	4,62%	-40,01%
					Variation moyenne 2014-2019		-5,28%

(3) 100K€ (avenant 1 à la convention 2017-2019) + 7235€ au titre de la fête du Gateau Basque 2019 + 20K€ suite à la crise de la covid-19 (pour émission de bons à destination de la population). Un point sera fait à la rentrée pour calculer le solde de la subvention annuelle (avenant 2 à la convention 2017-2019).

3 – La fiscalité

Taxes	2014			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	9 125 811	11,24%	1 093 156	67 415
TFB	7 281 786	10,38%	759 498	3 649
TFNB	55 633	26,33%	16 856	2 208
allocations compensatrices versées par la CAPB			987 936	
total	16 463 230		2 857 447	73 272

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

Taxes	2015			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	9 467 375	11,24%	1 139 798	75 665
TFB	7 347 874	10,38%	766 596	3 887
TFNB	55 550	26,33%	16 641	2 015
allocations compensatrices versées par la CAPB			987 936	
total	16 870 799		2 910 972	81 567

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

Taxes	2016			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	9 414 516	11,24%	1 121 567	63 375
TFB	7 581 378	10,38%	790 042	3 095
TFNB	55 781	26,33%	16 516	1 829
allocations compensatrices versées par la CAPB			1 006 328	
total	17 051 675		2 934 452	68 299

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

Taxes	2017			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	9 557 897	11,03%	1 138 949	84 713
TFB	7 707 485	10,44%	805 866	1 205
TFNB	56 091	24,44%	15 408	1 699
allocations compensatrices versées par la CAPB			956 354	
total	17 321 473		2 916 577	87 617

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

3 – La fiscalité

Taxes	2018			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	9 867 174	11,16%	1 189 660	88 251
TFB	7 832 464	10,57%	828 705	1 183
TFNB	56 674	24,73%	15 501	1 484
allocations compensatrices versées par la CAPB			1 064 093	
total	17 756 312		3 097 960	90 918

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

Taxes	2019			
	Bases réelles	Taux	Produit (1)	dont compensations Etat
TH	10 011 558	11,36%	1 234 173	96 874
TFB	8 028 060	10,76%	865 310	1 225
TFNB	60 342	25,18%	16 677	1 483
allocations compensatrices versées par la CAPB			909 556	
total	18 099 960		3 025 716	99 582

(1) Produit = Bases x taux + compensations annuelles de l'Etat.

Taxes	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Proposition taux 2020	Produit fiscal attendu 2020	Pour info produit fiscal 2020 sans modification des taux
TFB	8 219 000	10,76 %	10,88 %	894 227	884 364
TFNB	62 500	25,18 %	25,46 %	15 913	15 738
			s/s total	910 140	900 102

Pour info : compensation réforme de la TH

Taxe	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020 = taux 2019 figé	Produit fiscal attendu 2020
TH	10 176 000	11,36%	1 155 994

Total produit des 3 taxes	2 066 134
----------------------------------	------------------

3 – La fiscalité (suite 1)

Variation des BASES 2014 - 2019

Bases	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH	9 125 811	9 467 375	9 414 516	9 557 897	9 867 174	10 011 558
Variation n/n-1	-	3,74%	-0,56%	1,52%	3,24%	1,46%
TFB	7 281 786	7 347 874	7 581 378	7 707 485	7 832 464	8 028 060
Variation n/n-1	-	0,91%	3,18%	1,66%	1,62%	2,50%
TFNB	55 633	55 550	55 781	56 091	56 674	60 342
Variation n/n-1	-	-0,15%	0,42%	0,56%	1,04%	6,47%
Total	16 463 230	16 870 799	17 051 675	17 321 473	17 756 312	18 099 960
Variation n/n-1	-	2,48%	1,07%	1,58%	2,51%	1,94%
					<i>Variation moyenne sur la période</i>	1,91%

Variation des bases en 2019 de +1,91% très similaire à la variation moyenne enregistrée sur la période 2014-2019 de +1,94%.
On enregistre une forte variation de la base de TFNB (+6,47%) mais son impact reste limitée sur le total des recettes.

Variation des PRODUITS 2014 - 2019

Produits	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH	1 025 741	1 064 133	1 058 192	1 054 236	1 101 409	1 137 299
Variation n/n-1	-	3,74%	-0,56%	-0,37%	4,47%	3,26%
TFB	755 849	762 709	786 947	804 661	827 522	864 085
Variation n/n-1	-	0,91%	3,18%	2,25%	2,84%	4,42%
TFNB	14 648	14 626	14 687	13 709	14 017	15 194
Variation n/n-1	-	-0,15%	0,42%	-6,66%	2,25%	8,39%
Total	1 796 239	1 841 469	1 859 826	1 872 606	1 942 949	2 016 578
Variation n/n-1	-	2,52%	1,00%	0,69%	3,76%	3,79%
					<i>Variation moyenne sur la période</i>	2,34%

Cette dynamique, couplée à l'augmentation des taux de fiscalité, a permis à la commune de voir ces recettes de fiscalité locale augmenter de **+3,79%**, soit +73 629€.

3 – La fiscalité (suite 2)

TH 2014 – 2019 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	CAMBO-LES-BAINS	11,24	11,24	11,24	11,03	11,16	11,36
	HASPARREN	18,55	18,55	18,55	12,97	12,97	12,97
	MAULEON	11,65	11,77	11,89	11,90	12,02	12,14
	ST PEE/NIVELLE	10,81	10,81	10,92	10,56	10,67	10,67
	URRUGNE	10,98	10,98	10,98	10,52	10,52	10,52
	USTARITZ	10,49	10,59	10,91	10,91	11,24	11,44

T/FB 2014 – 2019 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	CAMBO-LES-BAINS	10,38	10,38	10,38	10,44	10,57	10,76
	HASPARREN	12,58	12,58	12,58	12,58	12,58	12,58
	MAULEON	16,88	17,05	17,05	18,09	18,09	18,09
	ST PEE/NIVELLE	10,93	10,93	11,04	10,86	10,97	10,97
	URRUGNE	9,67	9,67	9,67	9,38	9,38	9,38
	USTARITZ	11,47	11,58	11,93	11,93	12,29	12,51

T/FNB 2014 – 2019 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	CAMBO-LES-BAINS	26,33	26,33	26,33	24,44	24,73	25,18
	HASPARREN	30,82	30,82	30,82	30,82	30,82	30,82
	MAULEON	32,49	32,81	33,14	31,12	31,43	31,74
	ST PEE/NIVELLE	31,24	31,24	32,67	30,30	30,60	30,60
	URRUGNE	28,20	28,20	28,20	25,53	25,53	25,53
	USTARITZ	33,70	34,04	35,06	35,06	36,14	36,76

4 – La tarification

a – Arnaga :

Catégories	2017	2018 et 2019	2020 et 2021
Adultes individuels	8 €	8,30 €	8,50 €
Groupe adultes (accompagnant et chauffeur : gratuit)	6,80 €	6,80 €	7,00 €
Collégiens, lycéens, étudiants	4 €	4 €	4 €
Scolaires et enfants de 7 à 12 ans	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)
Handicapé	4 €	4 €	4 €
Accompagnant	4 €	4 €	4 €
Groupe handicapés (accompagnant et chauffeur gratuit)	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Demandeurs d'emploi	4 €	4 €	4 €
Tarif préférentiel "partenaires touristiques" (VVF, CE, Carte Gîtes plus, Route historique, Sites et Musées...)	6,50 €	6,80 €	7,00 €
Enfants de moins de 7 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Tarif famille	gratuit a/c du 3ème enfant	gratuit a/c du 3ème enfant	gratuit a/c du 3ème enfant
Tarif spectacle	12 €	13 €	13 €
Tarif spectacle préférentiel / partenaire		11 € (à compter de 2019)	11 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle réduit (jeune 12-18 ans, personne handicapée et accompagnant)		6,80 € (à compter de 2019)	6,80 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle réduit (enfant 7-12 ans)		4 € (à compter de 2019)	4 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle : enfant de moins de 7 ans		gratuit	gratuit
Atelier scolaire	2,50 € / élève	2,50 € / élève	2,50 € / élève
Visite guidée avec audiophone (tout public)	plus 1 €	plus 1 €	plus 1 €
Visite prestige jusqu'à 6 personnes	300 €	300 €	300 €
Rendez-vous aux jardins (exposants)	35 €	40 €	40 €
Manifestations nationales			
- Accès jardin	gratuit	gratuit	gratuit
- Accès maison			
* adultes individuels	4 €	4 €	4 €
* collégiens, lycéens, étudiants	2,50 €	2,50 €	2,50 €
* moins de 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit

Autres gratuités :

- * Habitants de Cambo-les-Bains
- * Agents de la ville de Cambo-les-Bains
- * Membres de l'association des Amis d'Arnaga
- * Détenteurs de la carte ICOM (conservateurs musées) ou ICOMOS (conservateurs Monuments historiques)

4 – La tarification (suite 1)

b – Médiathèque :

TARIFS APPLICABLES - DELIBERATION DU 26 NOVEMBRE 2018

Adhésions		
Camboars ou propriétaires d'une résidence secondaire à Cambo	Non Camboars	Touristes et curistes Inscription pour une semaine renouvelable
Adulte : 13 €/an	Adulte : 18 €/an	Adulte : 2,50€/semaine
Lycéen, étudiant, chômeur et bénéficiaire des minima sociaux : 6 €/an	Lycéen, étudiant, chômeur et bénéficiaire des minima sociaux : 6 €/an	
Moins de 15 ans : gratuit	Moins de 15 ans : gratuit	Moins de 15 ans : gratuit
Classe, CLSH, crèche : gratuité	Classe, CLSH, crèche : 18 €/an	
Assistante maternelle (limité au secteur jeunesse): gratuité	Assistante maternelle : 18 €/an	
Association, maison de soins, maison de retraite : 13 € /an	Association, maison de soins, maison de retraite : 18 € /an	
Adhérent AIEC : gratuité	Adhérent AIEC : gratuité	Adhérent AIEC : gratuité
Caution : pas de caution	Caution : pas de caution	Caution : 50 € restituée en fin de séjour, après restitution des documents empruntés.

Photocopies		
	A4	A5
Recto	0,20 €	0,25 €
Recto/verso	0,25 €	0,30 €

Autres tarifs	
Sacs en tissu "Médiathèque de Cambo" pour transport de documents	1,00 €
Ventes de documents retirés des collections	1,00 €
Pénalités de retard après 30 jours de retard après la date de retour prévue	0,10€ / document et par jour de retard

4 – La tarification (suite 2)

c – aire de camping-cars :

	a/c du 1er juillet 2016	2017	2018	2019	2020
<u>Stationnement</u>					
Par tranche de 24 heures	10 €	10 €	10 €	10 €	12 €
Services inclus : eau-vidange-électricité-wifi	Dont taxe de séjour : 0,75 €	Dont taxe de séjour : 0,75 €	Dont taxe de séjour : 0,75 €	Dont taxe de séjour : 0,60 €	Dont taxe de séjour : 0,60 €
<u>Services proposés hors stationnement</u>					
Eau	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €
Vidange	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

4 – La tarification (suite 3)

d – ALSH :

Tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2020.

PRINCIPES

- **L'engagement minimum de présences (forfait 2 ou 3 jours) est de :**
 - 3 jours <11 ans & de 2 jours à partir de 11 ans.**
 - Le prix de journée comprend les repas et goûter
 - Le prix 1/2 journée après-midi comprend le goûter
 - Moins 10 % , s'applique à partir du 2^e enfant
 - Pénalité (*Départ après l'heure de fermeture*) : 3,00€ / enfant / 1/4 heure
- **Supplément intervenants ou sorties : 3,00€/enfant /jour, pour les enfants < à 11 ans**
 - 4,00 € / enfant/jour, à partir de 11 ans
 - Garderie de 18 h 30 à 19 h 00 vacances ÉTÉ : + 0,50 €
- **Le tarif Cambo s'applique :**
 - aux familles habitant Cambo,
 - celles dont les enfants sont scolarisés à Cambo
 - celles dont un parent habite Cambo
 - aux curistes installés à Cambo, le temps des soins.

4 – La tarification (suite 4)

d – ALSH (suite) :

TARIFS 2020 PERISCOLAIRES

TARIFS MATINS / SOIRS - ECOLES PUBLIQUES DU HAUT CAMBO			
	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 h 00 ANIMATION	TARIF 1 h 00 AIDE AUX LEÇONS
PRINCIPES - Aide aux leçons : 1/2 tarif de 16 h 30 à 17 h 30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés avant 17 h 30 - Animation : toute 1/2 h entamée est due (2h 00 minimum / semaine sont facturées) - Pénalité de retard, après 18 h 30 : 3,00 € par 1/4 h et par enfant. - Le goûter n'est pas fourni : pensez à le remettre votre enfant ! Ne pas donner de produit devant être conservé au réfrigérateur	< 650 €	1,22 €	0,61 €
	De 651 € 710 €	1,32 €	0,66 €
	De 711 € 1010 €	1,42 €	0,71 €
	De 1011 € à 1310 €	1,72 €	0,86 €
	De 1311 € à 1510 €	1,92 €	0,96 €
	A partir de 1511 €	2,12 €	1,06 €

4 – La tarification (suite 5)

d – ALSH (suite) :

2020 - MERCREDIS & VACANCES

CAMBO ITXASSOU	Tarifs 1 ^{er} enfant					Tarifs à partir du 2 ^e (-10%)				
	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans
< 750 €* avec ATL	6,25 €	4,16 €	5,36 €	18,75 €	12,50 €	5,23 €	3,54 €	4,74 €	15,69 €	10,46 €
<i>*A compter du 06/01/2020 : « Les familles bénéficiaires de l'aide aux temps libres de la CAF doivent présenter leur attestation en cours de validité. Cette aide CAF versée directement à la structure, sera déduite de la tarification appliquée à la famille pour la journée ou demi-journée d'accueil réalisée. »</i>										
< 650 € Sans ATL	10,25 €	6,16 €	9,36 €	30,75 €	20,50 €	9,23 €	5,54 €	8,74 €	27,69 €	18,46 €
De 651 € à 710 €	10,81 €	6,67 €	9,87 €	32,43 €	21,62 €	9,73 €	6,00 €	9,20 €	29,19 €	19,46 €
De 711 € à 1010 €	11,31 €	7,22 €	10,42 €	33,93 €	22,62 €	10,18 €	6,50 €	9,70 €	30,54 €	20,36 €
De 1011 € à 1310 €	12,83 €	8,23 €	11,43 €	38,49 €	25,66 €	11,55 €	7,41 €	10,61 €	34,65 €	23,10 €
De 1311 € à 1510 €	14,39 €	9,24 €	12,44 €	43,17 €	28,78 €	12,95 €	8,32 €	11,52 €	38,85 €	25,90 €
A partir de 1511 €	15,91 €	10,30 €	13,50 €	47,73 €	31,82 €	14,32 €	9,27 €	12,47 €	42,96 €	28,64 €

4 – La tarification (suite 6)

d – ALSH (suite) :

	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans
LOUHOSSOA Selon QF	+3,10 €	+1,55 €	+1,55 €	+ 9,30 €	+ 6,20 €	+3,10 €	+1,55 €	+1,55 €	+ 9,30 €	+ 6,20 €
AUTRES COMMUNES Selon QF	+ 6,00 €	+ 4,00 €	+ 4,00 €	+ 18,00 €	+ 12,00 €	+ 6,00 €	+ 4,00 €	+ 4,00 €	+ 18,00 €	+ 12,00 €

-Supplément Intervenant ou transport : 4 € pour les moins de 11 ans et 5€ pour les plus de 11 ans,

- Pénalité de retard : 3 € par ¼ de retard et par enfant.

- Pour les curistes, un chèque de caution d'un montant égal à la moitié de la facture du centre sera exigé.

4 – La tarification (suite 7)

e – taxe de séjour :

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020
Village vacances	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 2*	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 3*	0,70 €	0,90 €	0,90 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 4 et 5 *	-	-	-	0,90 €	0,90 €
Campings * et **	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Campings 3, 4 et 5 *	0,55 €	0,60 €	0,55 €	0,60 €	0,60 €
Hôtels et hôtels *	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Hôtels **	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Hôtels ***	1,05 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Hôtels ****	1,65 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Hôtels *****	-	-	-	2,30 €	2,30 €
Palaces	-	-	-	2,90 €	2,90 €
Meublés et meublés *	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Meublés **	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Meublés ***	1,05 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Meublés ****	1,10 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Chambres d'hôtes 1* ou 1 épi	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Chambres d'hôtes 2* ou 2 épis	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Chambres d'hôtes 3* et 3 épis	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Aire de camping-cars (véhicule)	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,60 €	0,60 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (1)				5%	5%

(1) à compter du 1er janvier 2019, une taxation proportionnelle au coût de la nuitée et appliquée. Ce taux s'applique au coût de la nuitée par personne, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 1,70€.

5 – Les subventions versées (hors subvention versée à l'Office de Tourisme)

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (1)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel (2)
	138 795	142 591	131 028	136 066	139 714	122 675	106 295
variation N/N-1 en %		2,73%	-8,11%	3,84%	2,68%	-12,20%	-13,35%
Variation moyenne 2014-2020							-4,35%

(1) les montants de 2014 à 2019 incluent les subventions versées en cours d'exercice et celles régularisées lors de DM.

(2) Suite à la crise liée à la covid-19, il est décidé, dans le cadre du budget primitif, de réduire le montant total des subventions allouées aux associations.

Une subvention exceptionnelle est cependant attribuée à l'Union Commerciale pour un montant de 20K€.

Des subventions complémentaires pourront être décidées ultérieurement

6 – Les compensations perçues de l'EPCI de rattachement

Attributions versées par la CDC Errobi puis par la CAPB	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel (3)
	987 936	987 936	1 006 328	956 354	1 064 093	909 556	909 556
variation N/N-1 en %		0,00%	1,86%	-4,97%	11,27%	-14,52%	0,00%
Variation moyenne 2014-2020							-1,37%

(3) Montant attendu identique au CA 2019. Cependant, des variations des A.C (+/-) pourraient être votées par la CLECT en cours d'exercice

7 – L'encours de la dette 2020 - 2024

Objet	date d'échéance	Taux en cours	Fixe / Variable	Ex.	Montant du contrat	Capital de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Annuite de l'exercice	Capital total restant dû Au 31/12
Investissements 2008	24-juin-20	1,53%	F	2020	1 000 000,00	49 956,09	286,80	50 242,89	0,00
Centre Technique Municipal	01-avr-20	4,40%	F		800 000,00	42 381,11	713,52	43 094,63	0,00
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F		1 000 000,00	81 967,30	7 902,14	89 869,44	580 862,22
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		1 100 000,00	91 666,68	8 387,50	100 054,18	641 666,60
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		680 000,00	56 666,68	3 931,96	60 598,64	609 166,65
Totaux 2020						322 637,86	21 221,92	343 859,78	1 831 695,47
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2021	1 000 000,00	82 996,70	6 872,74	89 869,44	497 865,52
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		1 100 000,00	91 666,68	7 287,50	98 954,18	549 999,92
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		680 000,00	56 666,68	3 586,29	60 252,97	552 499,97
Totaux 2021						231 330,06	17 746,53	249 076,59	1 600 365,41
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2022	1 000 000,00	84 039,03	5 830,41	89 869,44	413 826,49
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		1 100 000,00	91 666,68	6 187,50	97 854,18	458 333,24
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		680 000,00	56 666,68	3 240,62	59 907,30	495 833,29
Totaux 2022						232 372,39	15 258,53	247 630,92	1 367 993,02
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2023	1 000 000,00	85 094,45	4 774,99	89 869,44	328 732,04
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		1 100 000,00	91 666,68	5 087,50	96 754,18	366 666,56
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		680 000,00	56 666,68	2 894,96	59 561,64	439 166,61
Totaux 2023						233 427,81	12 757,45	246 185,26	1 134 565,21
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2024	1 000 000,00	86 163,12	3 706,32	89 869,44	242 568,92
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		1 100 000,00	91 666,68	3 987,50	95 654,18	274 999,88
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		680 000,00	56 666,68	2 549,29	59 215,97	382 499,93
Totaux 2024						234 496,48	10 243,11	244 739,59	900 068,73

Dernière année d'échéance : 2020

GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montants des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin de financement : en section d'investissement, il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme. Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Capacité de désendettement : ratio mesurant le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle mobilisait pour cela l'intégralité de son épargne brute. Il est calculé de la manière suivante : Epargne Brute / Encours de la dette.

Trois seuils (ou zones) permettent de mesurer la bonne santé financière de la commune :

- **ZONE VERTE jusqu'à 10 ans** ;
- **ZONE ORANGE de 11 à 12 ans** (seuil d'alerte) ;
- **ZONE ROUGE à partir de 13 ans** (seuil critique)

Capital restant dû (CRD) : partie de la dette restant à rembourser par l'emprunteur, hors intérêts.

Dépenses d'équipement brut : elles correspondent aux dépenses d'investissement enregistrées sur les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) auxquelles on ajoute les dépenses de travaux en régie (montant de l'article 722).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : il s'agit des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette (article 66111), travaux en régie (article 722) et mouvements d'ordre.

L'Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

GLOSSAIRE (suite 1)

L'Épargne brute (ou autofinancement brut) = épargne de gestion – charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée, en priorité, au remboursement de la dette.

Le taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

L'Épargne nette (ou autofinancement net) = épargne brute – remboursement du capital de la dette (article 1641). Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : il s'agit de l'une des 3 composantes de l'évolution de la masse salariale avec la valeur du point d'indice et le nombre de fonctionnaire. On distingue : le GVT positif qui retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix de la commune, par concours ou examen pro) et de l'acquisition d'une technicité et l'incidence négative ; le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des fonctionnaires partant en retraite (haut de la grille de rémunération) par des nouveaux agents (bas de la grille de rémunération).

PPCR : Le « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des agents de la Fonction Publique (d'Etat, Territoriale et Hospitalière) avec :

- une **revalorisation de l'ensemble des grilles** : augmentation des rémunérations dès le début et tout au long de la carrière pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications ;
- une **amélioration du déroulement de carrière** : avancement garanti sur deux grades pour toutes et tous, avec un indice terminal significativement plus élevé qu'actuellement.
- La **transformation de primes en points** : intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire, ce qui permettra une prise en compte dans le calcul de la pension.

Population légale (ou population totale INSEE) : somme de la population municipale et de la population « comptée à part » (élèves et étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune mais résidant dans une autre commune ; personnes ayant leur résidence familiale dans la commune mais résidant habituellement dans une « communauté » d'une autre commune ; élèves et étudiants mineurs, résidant dans la commune du fait de leurs études, mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune ; personnes rattachées administrativement à la commune mais non recensées dans la commune (détenus, sans-abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles).

GLOSSAIRE (suite 2)

Population DGF : population légale + nombre de résidences secondaires + majoration d'1 habitant par place de caravanes pour les aires d'accueil des gens du voyage (ou + 2 habitants si la commune est éligible à la 1^e fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État, la notion de potentiel fiscal est remplacée par la notion de potentiel financier pour la répartition des dotations de péréquation de la DGF des communes. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Recettes réelles de fonctionnement : il s'agit des recettes de fonctionnement hors cessions (article 775) et mouvement d'ordre.

RIFSEEP : nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

Il est composé de 2 primes :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : elle constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs. Les exceptions à cette règle de non-cumul, fixées par arrêté interministériel, sont limitées et répondent à des problématiques très spécifiques.

- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) : cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.